



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID : 040-214001554-20251015-251015H1689H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quinze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : dimanche 12 octobre 2025

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Cédric CHATON a donné pouvoir à Pierre SANCHEZ; Carine DUPUY a donné pouvoir à Thierry GALLEA; Jean-Luc LAHOUE a donné pouvoir à Véronique MORA; Marine FOURGS a donné pouvoir à Isabelle DARRICAU; Marc VERNIER a donné pouvoir à Marie DURAN

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
<u>Présents</u>	<u>10</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>5</u>
<u>Votants</u>	<u>15</u>

N° DEL20251015-007

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU STADE

D'HONNEUR : AFFAIRE 057871 - ANNULE ET REMPLACE DEL20240223-006

Considérant le devis proposé par le SYDEC :

Affaire N° 057871

Le plan de financement des travaux se décompose comme suit :

- Etude du dossier
- Dépose des projecteurs
- Fourniture, pose et raccordement de Projecteurs LED THORN ALTIS G5
- Fourniture, pose et raccordement de protection contre les surtensions

Montant Estimatif TTC	16 625 €
TVA	2 602 €
Montant HT	14 023 €

Subventions apportées par :

SYDEC	7 713 €
-------	---------

PARTICIPATION COLLECTIVITE TOTALE	6 311 €
--	----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

ARTICLE 1 -

APPROUVER le devis proposé par le Sydec.

ARTICLE 2 -



AUTORISER monsieur le Maire à signer tout document concerné par ces travaux.

ARTICLE 3 -

La dépense est inscrite au budget 2025.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 17 octobre 2025

la Secrétaire de séance



Isabelle DARRICAU

Thierry GALLEA

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »